

Demande de soumission 1000195041 – Revue de la littérature

Questions et réponses n^{os} 6 à 10

Question n^o 6 :

Pourriez-vous confirmer si des titulaires dans ce rôle ont rempli les mêmes fonctions ou des fonctions similaires au cours de l'année dernière ou remplissent ces fonctions depuis plusieurs années? Si c'est le cas, veuillez fournir ce qui suit :

- a. la valeur du contrat (y compris si le montant comprend les taxes);
- b. la durée (y compris la quantité d'efforts ou le nombre de jours);
- c. l'entreprise qui fournit les services.

Réponse n^o 6 :

Aucun entrepreneur n'a accompli le même travail ou un travail similaire tel qu'il est décrit dans la demande de propositions « selon les besoins » au moyen d'une autorisation de tâches et à l'appui du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI). Cependant, voici des exemples de contrats antérieurs octroyés pour des revues de la littérature qui ont été menées sur des sujets précisés au préalable à l'appui du CCNI :

1. Revue de la littérature des approches et des méthodologies fondées sur des données probantes utilisées par les Groupes techniques consultatifs nationaux pour la vaccination (GTCNV) (contrat n^o 4500338161) : valeur du contrat, 9 870,00 \$; durée, 4 mois; quantité d'efforts, 89 heures.
2. Revue de la littérature à l'appui des recommandations étayées par des données probantes pour le programme de vaccination (contrat n^o 4500246060) : valeur du contrat, 138 933,50 \$; durée, 9 mois; quantité d'efforts, 18 semaines.
3. Revue de la littérature sur le vaccin contre la grippe saisonnière à forte dose chez les adultes de 65 ans et plus (contrat n^o 4500318562) : valeur du contrat, 79 953,15 \$; durée, 6 mois; quantité d'efforts, 203 jours (5 membres du personnel).

Les valeurs du contrat indiquées ci-dessus comprennent les taxes.

Question n^o 7

La présentation des versions PDF des articles complets compris dans les revues sera-t-elle nécessaire ou les renseignements relatifs à publication tirés des bases de données RefWorks seront-ils suffisants?

Réponse n^o 7

Le texte intégral des articles compris dans les revues sera requis pour des tâches telles que l'évaluation de l'admissibilité et l'extraction des données. La Bibliothèque de la santé de Santé Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada fournira le texte intégral des articles pour les projets, aux termes des autorisations de tâches.

Question n° 8

Un projet analogue a-t-il été mené précédemment? Si oui, le ou la titulaire est-il/est-elle admissible à présenter sa candidature pour ce contrat?

Réponse n° 8

Il n'y a pas eu de projets analogues, décrits dans la demande de propositions comme étant des travaux à effectuer, sur demande, au moyen d'autorisations de tâches à l'appui du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI), qui ont été menés précédemment.

Question n° 9

Le tableau figurant à la section 2.1 de l'énoncé des travaux (tâches, activités, produits livrables et jalons) indique à la tâche 15 que la recherche documentaire peut être mise à jour à la suite d'une présentation de tableaux de données probantes et de résultats sommaires à l'ASPC et au groupe de travail pertinent du CCNI. Étant donné que les changements apportés à la stratégie de recherche à la suite de l'achèvement de l'évaluation préalable peuvent comporter des risques en ce qui concerne la portée et les échéanciers, pourriez-vous préciser les heures des mises à jour qui pourraient être proposées? La portée d'une mise à jour impliquerait-elle l'inclusion d'articles supplémentaires ou une modification plus exhaustive apportée à la stratégie de recherche elle-même, ce qui nécessiterait une autre série de recherche, de filtrage et d'extraction de données dans la base de données?

Réponse n° 9

La tâche 15, à la section 2.1 de l'annexe A – Énoncé des travaux, est censée être une activité conditionnelle seulement et ne devrait donc pas être une activité régulière d'une autorisation de tâches. Cette tâche peut être exécutée dans certaines circonstances, comme le temps écoulé entre la recherche documentaire initiale et la présentation d'éléments probants ou la modification *a posteriori* de la stratégie de recherche documentaire, si l'ASPC, le groupe de travail pertinent du CCNI ou le CCNI l'exige. En cas de besoin d'une mise à jour de la recherche documentaire, la portée des travaux sera négociée entre l'entrepreneur et le responsable technique de l'ASPC et, au besoin, traitée au moyen d'une modification au contrat.

Question n° 10

Section 4.1.1.2 : Je comprends que le soumissionnaire remplit la grille des « critères techniques obligatoires (CTO) » à la section 4.1.1.1. Devons-nous également remplir la grille des « critères techniques cotés » à la section 4.1.1.2?

Réponse n° 10

Les propositions doivent fournir de la documentation justificative — y compris, sans toutefois s’y limiter, des CV contenant une description détaillée des tâches et des activités effectuées ainsi que des diplômes ou des grades obtenus — qui démontre clairement la conformité avec chacun des critères techniques obligatoires (section 4.1.1.1) et des critères techniques cotés (section 4.1.1.2) à la partie 4 – Procédures d’évaluation et méthode de sélection.